

CONFÉRENCE DE PRESSE DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
NOTAMMENT SUR LE PROBLÈME CHYPRIOTE, LES PROPOSITIONS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT, LE
COMMERCE EST-OUEST, ATHÈNES, JEUDI 2 SEPTEMBRE 1982.

2 SEPTEMBER 1982 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Mesdames, messieurs,

- J'ajouterai aux quelques propos qui viennent d'être tenus par le Premier ministre, mon ami Andréas Papandréou, l'expression du plaisir que j'ai de me trouver devant la presse, particulièrement devant la presse grecque, et devant la presse internationale, y compris la presse française dont je reconnais de nombreux membres ici. Cette conférence de presse s'appliquera, je l'espère, essentiellement aux problèmes qui expliquent ma présence à Athènes et les relations bilatérales entre la Grèce et la France, les relations internationales dans-le-cadre de la Communauté européenne des Dix `CEE`, les relations internationales en général au regard du problème du Proche-Orient par exemple et des affrontements sur la surface de la planète. Tout cela a été évoqué soit dans mes conversations avec le président Caramanlis, soit dans mes conversations avec le Premier ministre Papandréou.

- Nous avons eu aussi des entretiens dits élargis des ministres responsables autour de nous, qui avaient engagé des conversations depuis hier après-midi, qu'ils ont poursuivies et qui en ont rendu - compte en fin de matinée.

- Bref, nous avons fait un vaste tour d'horizon, dans un climat amical qu'il est inutile de souligner après ce qui vient d'être dit. J'ai retrouvé un pays que j'aime, des dirigeants que je connais bien, le Premier ministre auquel me lient d'anciennes relations d'amitié personnelle.

- Puis il y a les problèmes politiques dont on peut dire que, d'une façon assez rare, ils sont faits surtout de convergences et bien peu de divergences entre la Grèce et la France. Sur la scène du monde c'est un fait assez rare pour être remarqué.

- Maintenant j'obéirai au rite traditionnel et j'écouterai vos questions pour pouvoir y répondre. Je vous remercie.\

QUESTION.- (Inaudible).

- LE PRESIDENT.- J'ai déjà, hier soir, lors du dîner qui m'a été offert par le président Caramanlis, précisé les lignes de force de la politique française au regard de l'affaire de Chypre. Je n'ai donc pas attendu la question qui m'est posée, pour aborder ce problème. Pourquoi ? Parce que certains principes constants nous inspirent. Chypre a droit à sa souveraineté et à son unité. Chypre a le droit d'exercer cette souveraineté dans son unité territoriale, étant entendu et chacun le sait, que la situation particulière de Chypre suppose la coexistence de deux communautés importantes sur des bases territoriales raisonnables et vraisemblablement, bien qu'il ne m'appartienne pas d'en décider, je vous donne cela sous forme d'indication, dans des structures d'autonomie, que les représentants de ces populations sont parfaitement capables d'imaginer.

- Assurément, après avoir défini ce principe, les choses deviennent plus difficiles si l'un ou l'autre des partenaires directement intéressés, j'entends d'abord les populations de Chypre, ensuite les pays plus directement intéressés, comme la Turquie et la Grèce, si l'un des deux partenaires se refuse à s'engager soit dans un dialogue, soit dans un arbitrage. Je forme des vœux pour que cela aille dans ce sens, et je trouverais raisonnable que toute institution internationale reconnue pût imprimer sa volonté dans cette direction. Ni l'un ni l'autre de ces peuples ne cherche, je l'imagine, à envenimer le conflit qui pourrait dépasser les limites de ce qui est concevable. On peut, bien entendu, geler durablement ce problème, ce serait très fâcheux pour les habitants de Chypre. En tout cas la France usera en toute circonstance de ses bons offices là où elle sera consultée pour le respect des principes que je viens de définir.

- Quant aux problèmes des relations de telle ou telle société sur lesquels vous pourrez m'apporter ultérieurement les précisions : sociétés françaises avec la Turquie, ou avec la partie turque de Chypre, la France entretient des relations diplomatiques normales avec la Turquie, et même si le point de vue français dans l'affaire de Chypre épouse la thèse de ceux qui veulent la souveraineté, l'indépendance et la cessation de la partition de Chypre dans-le-cadre, je le répète, des autonomies nécessaires, cela

n'empêche pas que nous soyons en relation avec la Turquie. Nous n'avons donc pas décidé de rompre nos relations commerciales, je ne vois pas d'ailleurs pourquoi nous le ferions.\

QUESTION.- Monsieur le Président ..., à propos du Moyen-Orient dont vous parliez tout à l'heure, est-ce que nous pouvons vous demander votre sentiment au sujet des propositions sur le problème palestinien qui ont été faites cette nuit par M. Reagan et notamment sur cette espèce d'entité palestinienne qu'il envisage, entité qui ne serait toutefois pas un état.

- LE PRESIDENT.- Il m'est difficile d'improviser un dialogue avec M. Reagan, et d'Athènes, sur le vu de quelques dépêches. Iront dans le bon sens toutes les dispositions qui permettront aux Palestiniens de sortir de la tragique situation où ils se trouvent aujourd'hui, démunis d'une terre et donc d'une patrie, tout ce qui leur permettra de fonder sur une terre, la leur, les structures de leur choix. On peut discuter, savoir quelle est la -nature embryonnaire ou achevée d'un Etat. En tout cas, c'est dans ce sens qu'il faut aller. C'est ce que je m'étais permis d'exprimer à la Knesset lorsque je me suis rendu en Israël au mois de mars dernier.

- D'autre part, mais on ne pouvait en attendre moins de M. Reagan comme d'ailleurs de la France, toute politique dans cette région suppose la reconnaissance de l'Etat d'Israël et les garanties nécessaires pour l'existence de cet Etat. Donc tout ce qui va dans le sens de cette double reconnaissance est admis par moi-même et par la diplomatie française comme une heureuse orientation. Il n'est pas interdit, même si c'est un peu tard, de préciser sa pensée dans cette affaire douloureuse. Vous savez que la France a déposé plusieurs résolutions au Conseil de sécurité 'ONU', plusieurs résolutions successives : l'une sous sa seule signature, l'autre avec l'Egypte. Cette dernière résolution existe toujours.

- La première avait été écartée par un veto. Celle-ci continue à être soumise à l'examen des membres du Conseil de sécurité. Compte-tenu de l'évolution de la situation, au-cours de ces trois dernières semaines, cette résolution doit être modifiée en certaines de ses parties, mais l'esprit qui l'inspire continue d'être le nôtre. Je dois donc dire que la position de M. Reagan semble s'orienter dans le sens que nous avons nous-mêmes défini. Et je répéterai ici, surtout à Athènes, qu'une telle disposition suppose une attitude claire au regard du droit du peuple d'Israël à vivre en paix dans les frontières sûres et reconnues de son Etat.\

QUESTION.- (en grec, non communiquée).

- LE PRESIDENT.- Le mot coincidence serait excessif puisque le gouvernement de la Grèce a reconnu officiellement l'OLP comme représentant des Palestiniens et entretient des relations d'une -nature que vous avez pu constater au-cours de ces dernières heures. Le gouvernement de la Grèce exprime une volonté souveraine parfaitement respectable. La France dont vous connaissez le rôle, non seulement traditionnel dans cette partie du monde, mais aussi au-cours du tragique conflit de Beyrouth, la France qui a toujours reconnu dans l'OLP la force combattante - c'est d'ailleurs la seule que l'on connaisse des Palestiniens qui, à-ce-titre, ai-je si souvent répété, peut et doit s'exprimer - la France n'a pas procédé à la reconnaissance diplomatique de l'OLP comme représentative par anticipation de la future entité palestinienne. C'est une différence réelle, elle n'est pas antinomique. C'est une différence, ce n'est pas une contradiction.\

QUESTION.- (en grec, non communiquée).

- LE PRESIDENT.- Il ne faudrait pas qu'il y ait un contresens, ce qui serait assez normal quand on parle deux langues différentes, et que, il m'est arrivé moi-même en traduisant des versions grecques de commettre pas mal de contresens qui m'étaient vivement reprochés par mes professeurs de l'époque. Lorsque j'ai employé l'expression "rare" je ne veux pas dire par là qu'il y a peu de problèmes sur lesquels nous soyons d'accord. J'ai voulu dire que l'ensemble des points sur lesquels nous étions d'accord était tellement nombreux que c'était une situation assez rare sur-le-plan international. Il faut donc que les choses soient bien claires. Nous avons des relations d'une -nature particulièrement amicale et cohérente. Assurément, sur certains points, on vient de le dire, à propos du Proche-Orient, il y a des différences à établir. Les uns vont plus vite que les autres, ou les autres vont moins vite que les uns, peu importe par quel bout on le prend.

- De même la situation particulière de la Grèce la conduit non seulement à avoir une vue, un angle de vue original sur le Proche-Orient, mais aussi sur les relations Est - Ouest, mais aussi sur la situation de la Grèce, pays en voie de développement qui souffre particulièrement de la crise, à prendre ses précautions à l'intérieur de la Communauté européenne des Dix (CEE) à laquelle elle n'en participe pas

précautions à l'intérieur de la Communauté européenne des Dix CEE à laquelle elle n'en participe pas moins.

- On peut penser que dans les positions du Premier ministre de Grèce et son gouvernement actuel, l'approche des relations américaines est différente de la France et que la France depuis déjà longtemps, deux guerres mondiales, a été associée dans des moments tragiques aux Etats-Unis d'Amérique, et continue de considérer que sa dette de reconnaissance est grande. De plus, nos affinités avec le peuple américain sont fortes. Cela ne nous empêche pas de critiquer la politique américaine lorsqu'elle ne nous plaît pas. Nous ne nous sommes pas cependant trouvés dans la situation particulièrement difficile de la Grèce depuis les années 1944 et la suite.

- Il y a donc toute une réalité historique différente. Il n'empêche que la Grèce, par exemple, fait partie du commandement intégré de l'OTAN et pas la France. Dans ce sens, on pourrait dire, ce serait peut être une vue un peu hative, mais on pourrait dire que la Grèce est une plus proche amie des Etats-Unis d'Amérique que la France ne l'est. Mais les journalistes sont habitués à ne pas juger sur la première apparence. En tout cas, leur déontologie le leur interdit. Il y a des différences de comportement, mais permettez-moi de vous dire, monsieur, qu'il y a une différence parfaitement sensible, particulièrement sensible, c'est que la France, elle est là-bas, et la Grèce est ici. Bon, est-ce qu'il faut en dire davantage, avec un environnement différent. C'est pourquoi l'accord de la Grèce et de la France est un accord important pour établir la liaison à l'intérieur d'une Europe qui a tendance à être attirée par deux pôles différents, l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest.\

QUESTION.- (en grec, non communiquée).

- LE PRESIDENT.- Je refuse de me substituer aux partenaires naturels pour leur dicter les conditions d'un éventuel accord. Ce qui est certain, c'est que le jour où Chypre aura pour force armée les forces chypriotes, ce sera plus simple que tout le temps qu'elle aura à se sentir en contact direct sur son territoire avec des armées étrangères. Ca, c'est une réflexion de bon sens, mais je vous répète que vous ne pouvez pas attendre de moi, monsieur, ni personne d'autre, qu'en tant que Président de la République française, après avoir dit quelle était l'orientation de notre politique, et ne pas avoir éludé cette question, je n'ai pas à me substituer aux partenaires. Je peux simplement leur garantir que nous serons de bon conseil si nous avons à dire notre mot, afin d'assurer ce que j'appelle la souveraineté, l'indépendance dans l'autonomie des populations de Chypre.\

QUESTION.- (en grec, non communiquée).

- LE PRESIDENT.- Cela a fait l'objet de conversations antérieures à mon voyage, plusieurs rencontres ont eu lieu et particulièrement avec M. Charles Hernu, qui, ministre de la défense en France, était à Athènes il y a peu de temps, peu de semaines. Tout le monde sait qu'il est question d'un contrat entre la Grèce et la France pour l'achat de ce type d'avions `Mirage 2000`. C'est un marché qui intéresse la France, bien entendu, et j'espère qu'il intéresse la Grèce. Nous en avons fait -état, brièvement, au-cours de la conversation en tête-à-tête qui nous a réunis, M. Papandréou et moi. Mais je ne suis pas venu ici en commerçant et comme je sais que le gouvernement grec doit se déterminer dans les prochains mois, tout prochains mois, ayant dit ce que nous avons à dire, j'aurais trouvé de mauvais goût d'en rajouter plus qu'il ne convenait, mes partenaires sachant parfaitement où se trouve l'intérêt de la France.

- Naturellement, elle souhaite voir ses technologies préférées à celles d'autres pays, ce qui est parfaitement normal dans les relations internationales. Quant à des accords, sur la manière de mettre en oeuvre la construction de ces avions, il faut avoir répondu à la première question pour pouvoir répondre à la deuxième. Je vous dirai tout de suite que je serais déjà très content de pouvoir répondre tout de suite à la deuxième. Mais je trouve aussi normal que le gouvernement grec parachève sa réflexion et son choix. S'il s'agissait de la France, je n'agirais pas autrement au regard de n'importe quel marché surtout celui-ci qui est fort important.

- Cependant, vous avez touché du doigt quelque chose d'important et dont les ministres faisaient -état lors de la discussion élargie de ce matin, c'est à dire un type d'accord, je ne dis pas spécialement à l'occasion de ce contrat - je vous prie de bien vouloir détacher cela du contexte - parce que je n'en sais rien, cela dépend, on n'a pas engagé cette discussion. Mais pour un certain nombre d'entreprises industrielles, nous préconisons un type d'accord qui permet des fabrications sur place des pays avec lesquels nous contractons, un type d'accord qui permet ensuite de développer une commercialisation en commun dont chacun peut tirer avantage. Nous avons déjà bâti des accords de ce type avec le

Mexique. Nous pensons en bâtir d'ici peu avec l'Inde et il me semble qu'un pays comme la Grèce pourrait être intéressé par des propositions de ce genre. Ce serait aller trop loin que de poursuivre cette discussion.\

QUESTION.- (de M. Bromberger, non communiquée).

- LE PRESIDENT.- Mais vous connaissez monsieur Bromberger, ma réaction, vous la connaissez par coeur. Donc vous êtes curieux pour les autres. Nous avons contracté avec l'Union soviétique, et je me permettrai de vous rappeler d'ailleurs, je crois que vous en étiez témoin, que déjà à Ottawa, lors du sommet des pays industriels de 1981, j'avais opposé dans les formes les plus polies un refus catégorique au président Reagan lorsqu'il avait abordé cette question, à savoir : ne vous fournissez pas en gaz auprès de l'Union soviétique, ne participez pas à la construction de ce gazoduc. Et le chancelier Schmidt avait adopté exactement la même attitude.

- De quoi s'agit-il donc là ? Juillet 1981, ce n'est donc pas une affaire nouvelle comme certains, ce n'est pas votre cas, semblent le découvrir, y compris M. Reagan.

- Nous avons redit, dans les conversations qui ont suivi, la même chose, nous nous sommes beaucoup répétés. Et puis on en a reparlé un peu à Versailles `Sommet des pays industrialisés`. On s'est parfois étonné de ce qu'on appelait le faste des réceptions de Versailles. Ce qui était fastueux, c'étaient les lieux, mais ce n'est pas moi qui les ai construits, permettez-moi de vous l'indiquer. Si j'ai la chance de passer du côté du Parthénon, quelque éloge que je puisse faire au peuple grec, et particulièrement à son gouvernement, je ne féliciterai pas spécialement M. Papandréou. Le Parthénon, ça a existé, mais Versailles aussi. Donc le faste, il était dans les lieux, dans ces lieux admirables, et nous nous sommes contentés, je me suis contenté, de bien recevoir mes visiteurs, qui étaient tous aussi nos amis. Alors je les ai bien reçus, je pense aux Américains, mais je ne leur ai rien cédé. Voilà, c'est toute la différence. Si bien que la diplomatie américaine ne pouvait pas ignorer nos dispositions, à savoir que nous souscrivions à l'achat de gaz soviétique. J'ajoute en francs français, réflexion purement personnelle. Qui pourrait à Washington ignorer que tant que le dollar sera à ce prix, nous pourrions être tentés de recommencer avec d'autres, en francs français, et ensuite participer à l'édification du gazoduc. Des sociétés françaises ont parcouru, certaines ont emporté les contrats. C'est tout. Certaines de ces sociétés disposent de brevets américains. Bon, je ne veux pas m'en expliquer ici. Mais enfin, quand on a le minimum de connaissances juridiques, on sait que ce qui est vendu ne vous appartient plus. A compter du moment où nous avons l'usage technologique de ces licences, nous pouvions en user comme nous le voulions, ou alors où en serait le réseau des affaires commerciales dans le monde entier si on pouvait revenir sur des contrats déjà signés depuis longtemps. C'est une affaire sur laquelle, je le dis absolument sans hausser le ton, parce qu'il n'y a rien d'agressif ni dans ma pensée, ni dans mes propos, sur laquelle nous sommes intransigeants, comme vont devoir l'être la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale `RFA`, bien d'autres encore, l'Italie etc ... tout simplement parce que c'est le bon sens.

- Nous ne participons pas à un blocus économique de l'Union soviétique qui ne nous a d'ailleurs pas été demandé. Nous fournissons certaines technologies qui ne sont pas de haute stratégie, mais sont de bonne pratique industrielle, comme d'autres vendent des produits alimentaires. Chacun vend ce qu'il a, c'est la morale de cette histoire.\

QUESTION.- (de M. Bromberger, non communiquée).

- LE PRESIDENT.- Vous avez bien observé ce qui a été décidé par le gouvernement français, les positions publiques du ministre compétent, M. le ministre d'Etat chargé de l'industrie, M. Chevènement. Nous n'acceptons pas cette intrusion dans nos affaires, et cette atteinte à notre indépendance. Nous avons fait un contrat loyal, honnête, ouvert, connu de tous dans-le-cadre normal des relations internationales, sans renier nos amitiés sans altérer nos alliances, dans le courant traditionnel des échanges qui doivent concourir au maintien des relations pacifiques, surtout sur le territoire de l'Europe. Nous ne pouvons donc pas entrer dans le jeu, qui ne nous concerne pas, de ce que vous appelez, de ce que l'on appelle, les sanctions.

- Bon, alors il a été question, en réponse à la réquisition de Dresser-France, de sanctions sur cette même Dresser, sur Creusot-Loire. Monsieur Bromberger, notre ministre compétent, le Quai d'Orsay, avait jugé bon, ce qui était parfaitement son travail, normal, de donner des explications, de discuter,

porter des arguties juridiques : non, les sanctions, ce n'est pas normal. C'est pourquoi, je leur ai dit : "Arrêtez tout ça, pas d'explications". La France est un pays ami, ami très sûr des Etats-Unis d'Amérique. C'est un pays indépendant. La France n'a fait que faire ce qui était de son droit de puissance souveraine, de correct partenaire. Il ne faut pas lui en demander davantage.\

QUESTION.- (en grec, non communiquée).

- LE PRESIDENT.- Gêné en quoi ? Gêné en rien. J'étais déjà auparavant sur la surface de la même planète avec M. Arafat, et je n'en ai éprouvé aucune gêne. Il se trouve que nous nous sommes rapprochés tous les deux dans un pays ami. C'est très bien comme cela. où serait la gêne ? Je vous le demande, sinon dans l'esprit de quelques-uns qui m'interrogent. Moi je n'éprouve que de l'agrément à me trouver en Grèce, et la Grèce a bien le droit de recevoir qui elle veut. Au demeurant, quand elle reçoit le chef de l'OLP, qui vient de connaître de telles épreuves, et lorsqu'il s'agit de Palestiniens dont l'histoire est encore à fixer, pourquoi irais-je dire quoi que ce soit qui pourrait marquer un désagrément de me trouver dans le même pays que M. Arafat ?

- Alors, le problème de savoir d'abord si je ferai moi, à Paris, ce que M. Papandréou fait à Athènes. D'abord, ça c'est mon affaire. Ensuite, ce n'est pas à Athènes que je le dirai, mais à Paris. De toutes façons, il existe une mission de l'OLP à Paris, qui a été installée par mon prédécesseur `Valéry Giscard d'Estaing`, et que j'ai naturellement maintenue. Il existe des relations, elles sont publiques, ou des échanges. Cela ne va pas, faut-il le répéter, il faut être clair, jusqu'à la reconnaissance de l'OLP comme représentant, et seul représentant, du peuple palestinien. Cela va assez loin pour que nous puissions nous trouver à l'aise en étant dans le même pays, sous le même drapeau grec. Voilà, c'est comme cela, et tout ça est très bien, je n'ai rien à y redire.\

QUESTION.- (en grec, non communiquée).

- LE PRESIDENT.- Commençons par la fin de votre intervention. Vraiment, je trouve un peu abusif que vous puissiez me poser une question sur notre attitude à l'égard des violations des Droits de l'Homme... Non seulement dans les pays de l'Est, mais partout sur la surface de la terre. Je refuse absolument de répondre à votre question. C'est mettre en doute une position de la France assez constante depuis assez longtemps pour que je ne considère pas ... comme un peu choquant que vous me posiez cette question. Les résistants grecs savent bien de quoi je parle. Quant à la situation particulière née d'une information qui m'est également parvenue sur le fait que des prisonniers politiques participeraient de force à la construction du gazoduc, j'ai demandé que ces informations soient assurées. Je ne peux pas conclure avant de connaître la réponse. Alors je réserverai ma réponse sérieuse pour le jour où cette question me sera posée dans d'autres circonstances.\